



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle PV-AG-2020/2021-02

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL) tenue le jeudi 28 janvier 2021, sur la plateforme ZOOM.

1. Vérification du quorum

Le président d'assemblée Miguel Levasseur, souhaite la bienvenue et indique la procédure à suivre tout au cours de l'assemblée. Il confirme que le quorum est atteint avec les 295 membres présents.

2. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire

Miguel Levasseur déclare l'assemblée ouverte à 11 h 5.

3. Amendement du RRPePUL AR32-2020-02 – Amendement n° 32 du Règlement du Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval (le « RRPePUL »)

À l'invitation du président d'assemblée, le président du comité de retraite, Boris Mayer-St-Onge, présente les modifications proposées au RRPePUL avec l'amendement n° 32.

Sommairement, cet amendement a pour but de modifier les hypothèses actuarielles qui sont utilisées afin de réduire les écarts lorsque l'on évalue le coût d'un transfert vers notre régime de retraite (par exemple dans le cas d'un nouveau professionnel) ou de la valeur que nous transférons de notre régime vers un autre régime de retraite (dans le cas d'un professionnel quittant l'UL). Auparavant, ces sommes étaient évaluées de façon conservatrice et cette méthode, bien que sécurisant le régime, pouvait avoir un coût plus élevé pour le participant visé.

La nouvelle méthode permettra l'utilisation d'hypothèses plus réalistes dans tous les cas. Bien que cet amendement ne soit pas rétroactif, le Bureau de la retraite a été mandaté afin de valider à nouveau toute demande de transfert ayant été formulée depuis 2011 afin de s'assurer que les hypothèses ayant été utilisées étaient celles auxquelles les participants avaient bien droit.

AG-2020/2021-08

Il est proposé par Jérôme Laroche, appuyé par Louis-René Rheault d'approuver l'amendement du RRPePUL AR32-2020-02 – Amendement n° 32 du Règlement du Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval (le « RRPePUL ») et d'autoriser le président à y apporter, le cas échéant, toute modification mineure dans l'intérêt de l'APAPUL et à prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de l'amendement.

Le président d'assemblée demande le vote sur la proposition :

POUR : 247

CONTRE : 11

ABSTENTION : 37

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

4. Refonte du Code d'éthique et de déontologie de l'Association du personnel professionnel de l'Université Laval

À l'invitation du président d'assemblée, le président de l'Association, Éric Matteau, présente la refonte réalisée par le comité de gouvernance depuis un an et qui concerne un nouveau *Code d'éthique et de déontologie de l'APAPUL*, remplaçant le Code de déontologie des administrateurs et de la permanence de l'APAPUL adopté par l'assemblée des membres en 2014.

Principaux changements :

- Précision du rôle de chacun des intervenantes ou des intervenants;
- Processus simplifié pour la plaignante ou le plaignant (formulaire Web à venir);
- Structure révisée d'opérationnalisation des démarches;
- Élimination des zones grises.

Il rappelle que les collaboratrices et collaborateurs, membres des conseils d'administration et professionnel et le personnel de l'Association signent un formulaire de confidentialité. Après ces explications, le président d'assemblée demande le vote sur la proposition.

AG-2020/2021-09

Il est proposé par Marie-Hélène Girard, appuyée par Florence Klein d'approuver le Code d'éthique et de déontologie de l'Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval présenté à l'assemblée générale le 28 janvier 2021 et d'abolir, en conséquence, le Code de déontologie des administrateurs et de la permanence, daté du 26 mai 2014.

Le président d'assemblée demande le vote sur la proposition :

POUR : 269

CONTRE : 2

ABSTENTION : 24

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

5. Mise à jour de travaux sur le renouvellement de la convention collective.

À l'invitation du président d'assemblée, le président de l'Association, Éric Matteau, résume les principaux travaux effectués par les parties depuis le dernier rapport en mai 2020.

Il présente certaines des priorités faisant partie du dépôt effectué le jour même, dont :

- Faciliter l'accès à la permanence
- Simplifier les statuts d'emplois (temporaire et permanent)
- Faciliter et soutenir le cheminement de carrière
- Mettre en place des bilans professionnels
- Mettre à jour le plan de classification (descriptions de fonction et nouvelle structure salariale)
- Redéfinir la notion d'horaire et de prestation de travail (travail à distance et souplesse de l'horaire de travail)
- Consolider le statut professionnel
- Améliorer l'accès à la formation professionnelle et aux assurances collectives
- Moderniser les congés pour deuil.

Il informe les membres que, contrairement à l'ensemble des autres travaux de négociation, l'Association n'est qu'informée de l'avancement du processus d'évaluation des fonctions en informatique. La date d'échéance de ce projet est le 26 mars. Les représentations vont donc se poursuivre tout au long du processus.

Par ailleurs, il présente un calendrier des projets pour l'équipe de l'APAPUL pour le printemps 2021 dans lequel il est prévu de signer une nouvelle convention collective et d'organiser des séances d'information à cet effet. Il rappelle, d'autre part, que des élections au sein du conseil d'administration auront lieu en avril prochain.

6. Période de questions

Aucune question n'est ajoutée à ce point de l'ordre du jour.

7. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

Le président d'assemblée

La secrétaire,

Miguel Levasseur

Najat Aattouri